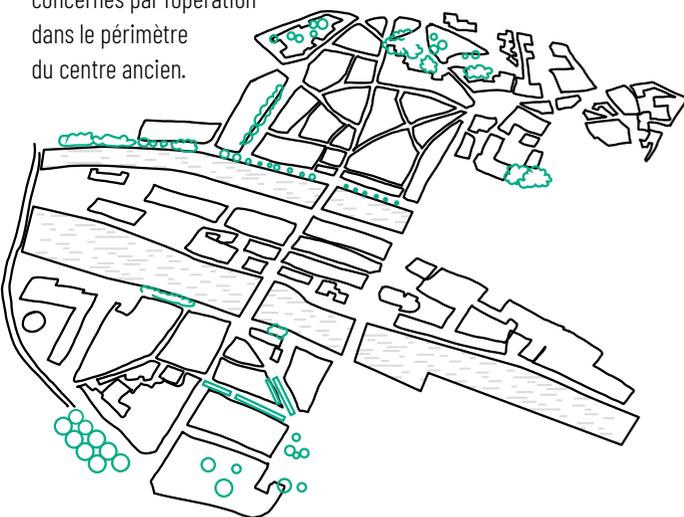


QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les logements du centre ancien

Plus de 500 logements sont potentiellement concernés par l'opération dans le périmètre du centre ancien.



Les propriétaires et copropriétaires

- Les propriétaires occupants, pour des travaux dans leur résidence principale.
- Les propriétaires bailleurs, pour des travaux dans le ou les logements qu'ils louent.
- Les syndics de copropriété pour des programmes de travaux dans les logements et/ou les parties communes des immeubles qu'ils gèrent.



Un accompagnement sur mesure

La SPL Melun Val de Seine Aménagement est chargée de l'animation et du suivi de l'opération *Rénovation centre ancien*.

Elle propose aux propriétaires et copropriétaires :
des conseils personnalisés et un accompagnement pour la définition de leur projet,
l'optimisation de leur plan de financement,
une assistance aux travaux,
et le suivi de l'opération jusqu'au versement de la subvention.

Nous contacter

Opah-RU

01 64 10 44 19 - opah-ru-melun@spl-mvsa.fr

Ravalement

01 64 10 44 19 - ravalement-melun@spl-mvsa.fr

Melun Val de Seine Aménagement

297 rue Rousseau Vaudran
77190 Dammarie-les-Lys

Permanence
à la mairie de Melun
tous les lundis de 14 h à 17 h

En partenariat avec



Mieux vivre au cœur de Melun

Ensemble, rénovons le centre ancien



RÉNOVATION CENTRE ANCIEN

Une opération collective pour ranimer le cœur de Melun

Ville au riche passé, Melun est dotée d'un **important patrimoine architectural** qui contribue à forger son identité mais dont l'état tend à se dégrader. Une dynamique a été enclenchée ces dernières années pour redynamiser la ville et lui assurer un avenir durable. L'opération **Rénovation centre ancien** répond à cet enjeu : en sauvegardant et en embellissant le parc immobilier dans le secteur historique, le dispositif va transformer le cœur de ville, vitrine de la commune et moteur de la vie locale. Des **aides financières** sont proposées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et par la Ville ainsi qu'un **accompagnement gratuit** par la société publique locale (SPL) *Melun Val de Seine Aménagement*, pour la définition et la réalisation de travaux visant à **améliorer la qualité du logement ou de l'immeuble**. Deux outils permettent d'y accéder jusqu'en 2024 : l'*Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain* (Opah-RU, qui complète l'opération de restauration immobilière engagée précédemment) et l'opération *Ravalement de façades*.

LES OBJECTIFS **Préserver et restaurer le patrimoine bâti** de Melun dans le centre ancien pour revaloriser l'image de la ville et regagner en attractivité.
Proposer en cœur de ville un habitat qualitatif,

y compris des logements locatifs conventionnés privés, pour inciter les ménages à y rester, s'y installer ou y revenir.
Encourager les travaux d'économie d'énergie pour réduire les charges des occupants ainsi que l'impact environnemental de l'habitat ancien.

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

A Quels travaux ?

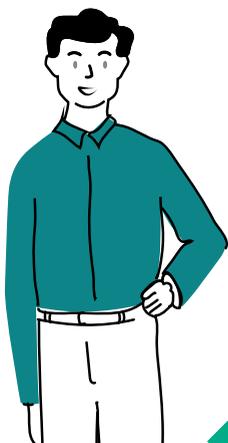
- Des travaux permettant de réaliser **des économies d'énergie** : changement ou optimisation du mode de chauffage, isolation, remplacement des menuiseries...
- Des travaux pour **la sécurité ou la salubrité du logement** : mise en conformité de l'installation électrique, rénovation des réseaux de gaz...
- Des travaux permettant **le maintien à domicile** : installation de rampes, de volets électriques, aménagement de la salle de bain...

Quelles aides ?

- Une subvention de 35 % à 50 % du montant HT des travaux subventionnables.
- le +** **Pour les travaux d'économie d'énergie** : une prime de 10 % HT du montant des travaux dans la limite de 3 000€ selon les revenus.
- le +** **Pour les propriétaires bailleurs** : une prime de 200 €/m² selon le conventionnement du logement.
- le +** **Une réduction d'impôt sur le revenu** pour la mise en place de dispositifs de sécurisation du loyer.

LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE doit avoir plus de 15 ans

11 MILLIONS D'EUROS D'AIDE jusqu'à fin 2024 !



A Quels travaux ?

Des travaux de **remise en état** des copropriétés fragiles ou dégradées (selon les critères de l'Anah) :

- Restructuration de l'immeuble,
- Mise aux normes des logements et/ou des parties communes,
- Traitement du risque saturnin,
- Réfection de la toiture...

Avant la définition du programme de travaux, une aide est aussi proposée pour :

- Le diagnostic de l'immeuble,
- Le redressement de la gestion de la copropriété.

Quelles aides ?

- Une subvention de 65 % à 80 % du montant HT des travaux subventionnables.
- le +** Pour les travaux d'économie d'énergie : une prime de 1 500 € par lot d'habitation selon le gain énergétique.

A Quels travaux ?

Des travaux de façade visibles depuis l'espace public :

- Nettoyage,
- Rejointoiment,
- Badigeonnage,
- Réfection de l'enduit,
- Restauration des ferronneries, des menuiseries et de la zinguerie.

Quelles aides ?

Une subvention pouvant aller jusqu'à :

- 2 500 € pour les travaux de nettoyage, de rejointoiment et de gommage.
- 3 500 € pour les travaux de badigeonnage.
- 5 000 € pour la réfection d'un enduit en plâtre ou à la chaux et la réparation du parement.
- le +** Pour les immeubles repérés comme patrimoine bâti protégé dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU) : une majoration de 20 % du montant de l'aide. L'aide ne peut être accordée qu'une fois pour un même immeuble sur une période de dix ans.

L'immeuble doit avoir été construit avant 1949

252 000 EUROS D'AIDE jusqu'à fin 2024



VOS DÉMARCHES

La procédure à suivre

- 1 Prenez contact avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour étude de faisabilité
- 2 Une visite de votre bien est organisée
- 3 Dépôt de votre dossier de demande de subvention par la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour passage en commission
- 4 Attendez les notifications d'octroi des aides
- 5 Réalisez vos travaux avant la fin de validité des aides accordées
- 6 Envoyez les factures et autres documents à la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour programmation de la visite fin de chantier
- 7 La Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement indique que les travaux sont conformes et demande le déblocage des fonds

NE COMMENCEZ PAS LES TRAVAUX avant que votre demande de subvention ait été déposée et acceptée !

Choisissez des professionnels

Vous pouvez faire appel aux professionnels de votre choix pour la réalisation des travaux. Veillez toutefois à ce que les entreprises contractent les assurances nécessaires (assurance décennale ou de responsabilité civile professionnelle) et que le projet respecte les prescriptions en matière d'urbanisme.